

Evêché de Valence.

Nous MARIE-JOSEPH-ANTOINE-LAURENT LA RIVOIRE

DE LA TOURRETTE, Evêque de Valence,

En vertu d'un Indult du S^t Siège,
Autorisons M^r Salernaud, curé à Meymont,
à ériger dans son église paroissiale le chemin
de la croix avec les indulgences attachées
à cette dévotion.

Il sera dressé procès-verbal de cette cérémonie,
lequel nous sera transmis pour être revêtu
de notre signature.

Valence, le 25 novembre 1856.

+ m. Joseph, év. de Valence



L'an mil huit cent trente sept et le
vingt et quatre Janvier, Je soussigné
Cure de Meymare, ai érigé le chemin
de la croix dans mon Eglise paroissiale,
en vertu d'une autorisation donnée par décret
le 26 novembre 1836, par Monseigneur
Marie Joseph Antoine Laurent
La Rivière de La Courrette, Evêque
de Valence.

Ladite érection, a eu lieu, en présence
de Messieurs Belletain, Missionnaire
Apostolique, qui a prêché à cette
Cérémonie, et de la statue de la mission,
Bourron, Cure de Rochefort Auvion,
Pezère, Cure d'Eymeu, Mourier
Cure de Jallant, et Leonard, nouveau
Missionnaire, et d'une grande

Assistance de Pères curiaux et de
Cérémonie tant de cette paroisse que des
paroisses voisines.

Bouron p^{te} B

Vallonnaie
Cure

De et approuvé par nous, Evêque
de Valence, le présent procès-verbal
d'erection du chemin de la croix dans
la paroisse de Meymas.

Valence, le 19 février 1853.
+ un tétepl. et. de valen.